

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel

BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur

Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s): Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES

ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné

pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY

Excusé(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BEY, Madame Françoise

BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Etienne BURGER

## N° CP/2017/250 - 03005 - Acquisitions foncières Proposition de régularisation foncière à MONSWILLER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition à l'euro symbolique sans versement de prix au profit de la Commune de Monswiller, des parcelles cadastrées en section 8 n°41 et section 10 n° 69, n°70, n°72 et n°73 pour une superficie totale de 65,45 ares;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20170612-lmc1110001-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 22/06/17